

La section CNU 34 dénonce la baisse annoncée du nombre de promotions à pourvoir pour les MCF HC. L'arrêté du 13 février 2023 prévoit en effet de baisser le taux de promotions de 20 à 15 %, puis 12,5 et 10 en 2025 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>).

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la qualité des dossiers ne fait que croître et que nous promovons de plus en plus de candidat-e-s ayant des dossiers de professeur-e-s. En outre, le repyramidage, n'a apporté qu'un seul poste sur deux ans en section 34.

Nous sommes très attachés à la gestion nationale des promotions par les pairs, qui permet non seulement d'avoir une vision globale de la discipline mais également d'assurer que toutes les promotions sont distribuées.